

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 19 novembre 2021
Tenue à PERONNAS 01

Le 19/11/2021 à 12 heures local des chasseurs à 01 PERONNAS, s'est réunie l'assemblée constitutive ci-après relatée pour statuer sur la création d'une association.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque personne entrant en séance, ci-annexée.

L'Assemblée Générale désigne Alain Juillet, en qualité de président de séance et Véronique Beaudoux, en qualité de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et la secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- Le projet de statuts de l'association ;
- Le texte des résolutions proposées.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des membres des organes de direction ;
- Pouvoirs à accorder en vue des formalités de déclaration et de publication.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

Il commence par présenter l'objet de l'association puis invite les membres de l'assemblée à prendre la parole. Une discussion s'engage.

Le président de séance présente ensuite la structure proposée pour l'association, son organisation et son fonctionnement, après quoi il invite les membres de l'assemblée à s'exprimer. Une nouvelle discussion s'engage.

Puis le président de séance appelle l'assemblée à se prononcer sur les résolutions qui suivent.

1. Première résolution – Constitution de l'association

L'assemblée générale, après en avoir discuté, décide de constituer une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses textes d'application.

Sa dénomination est : BRESSANE OMNISPORTS SENIOR Sigle BOS

Son objet est :

- organiser, promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives pour les personnes de plus de 50 ans, cette pratique s'entendant hors compétitions en respectant les règles techniques et de sécurité des disciplines sportives concernées.
- valoriser les bienfaits de l'activité physique sur la santé et la préservation du capital santé de ses licenciés.
- promouvoir et valoriser le maintien des capacités des seniors grâce à la multi activité physique, manuelle et intellectuelle.
- favoriser le lien social promouvoir la convivialité principalement par la pratique en groupe d'activités physiques et sportives et par des activités créatives, artistiques et culturelles.

Son siège social est fixé : 80 Allée des Lilas 01960 PERONNAS

L'association sera déclarée et rendue publique conformément aux articles 5 et 6 de la Loi du 1^{er} juillet 1901. Elle disposera donc de la personnalité morale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Deuxième résolution – Adoption des statuts

Le président de séance présente le projet de statuts soumis à l'examen de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance en détail et en avoir discuté, adopte le projet de statuts sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3. Troisième résolution – Nomination des membres du Conseil d'Administration et Bureau

Le président de séance rappelle les attributions du Conseil d'Administration et les caractéristiques du mandat d'administrateur (CA 9 membres plus 3 suppléants et Bureau 5 membres) définies par les articles 13 et 14 des statuts.

Il invite ceux qui le désirent à candidater pour exercer un mandat d'administrateur.

Les candidats s'étant fait connaître et s'étant présentés, l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour une durée de trois exercices sociaux arrivant donc à échéance le 30 novembre 2024 :

- 1- BARDET Gérard
- 2- BEAUDOUX Véronique
- 3- CORDIER Colette
- 4- GUILLEMOT Roger
- 5- JUILLET Alain
- 6- ROLLET Michèle
- 7- TIREL Véronique
- 8- VEROT Anne Marie
- 9- VIANNET Colette

Suppléants en cas de défection d'un membre du CA :

GIBASSIER Christiane, PAYRE-DUCREUX Sylvie, REVIRIOT Maryse.

Puis le Conseil d'Administration se réunit et élit le Bureau de BOS :

Véronique BEAUDOUX	Présidente
Gérard BARDET	Vice-président
Colette CORDIER	Trésorière
Colette VIANNET	Secrétaire
Alain JUILLET	Référent Affiliation, Développement, Formation
Et suppléantes sans siège permanent :	
Michèle ROLLET	Trésorière Adjointe
Anne Marie VEROT	Secrétaire Adjointe.

Les administrateurs ainsi nommés déclarent chacun qu'ils acceptent leur fonction et qu'ils ne font l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice. Ils fourniront au plus tôt, une attestation d'honorabilité telle que demandé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

La Secrétaire de séance

Le Président de séance